

UN LIBRARY

OCT 0 1980



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.4/35/6
8 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 35 de l'ordre du jour

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

Lettre datée du 7 octobre 1980, adressée au Président de
la Quatrième Commission par le Représentant permanent
adjoint de l'Indonésie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer aux demandes présentées par M. Roque Rodrigues 1/,
M. Michel Robert 2/, Mme Maureen R. Berman 3/, M. Paulo Pires 4/, M. Benedict R.
Anderson 5/ et M. James Dunn 6/, qui souhaitent être entendus par la Commission
lorsque celle-ci examinera "La question du Timor oriental".

Il est bien connu que le processus de décolonisation a été mené à bien au
Timor oriental conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des
résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, mettant ainsi fin au
statut colonial de l'ancien territoire. Le Timor oriental est alors officiellement
devenu, le 17 juillet 1976, la vingt-septième province de la République d'Indonésie,
disposant des mêmes droits et assujetti aux mêmes obligations que les autres
provinces.

A cet égard, ma délégation réaffirme que l'examen de la question par la
Quatrième Commission est déplacé et constituerait une ingérence dans des questions
qui relèvent essentiellement de la juridiction interne d'un Etat Membre souverain.
Il n'y a donc pas de raison d'accorder à un pétitionnaire le droit d'être entendu
par la Commission.

1/ A/C.4/35/3/Add.2.

2/ A/C.4/35/3/Add.1.

3/ A/C.4/35/3/Add.3.

4/ A/C.4/35/3.

5/ A/C.4/35/3/Add.4.

6/ A/C.4/35/3/Add.5.

/...

Je souhaite par conséquent faire part de l'opposition énergique de ma délégation à la participation aux débats de la Commission des personnes dont les noms figurent ci-dessus.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la Quatrième Commission.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint de
l'Indonésie auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Purbo S. SUWONDO
